

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement en raison de l'annonce de tout à l'heure. La Chambre ne croit-elle pas préférable d'établir la période des questions entre 5 heures et 5h40 au lieu de passer aux mesures d'initiative parlementaire et de renvoyer la période des questions à ce soir? Nous pourrions faire passer l'heure des mesures d'initiative parlementaire à 8 heures ou la suspendre tout simplement.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il ne semble pas y avoir accord là-dessus. Le député de Winnipeg-Nord-Centre voudrait, si je ne me trompe, que nous renoncions pour l'instant aux mesures d'initiative parlementaire et passions immédiatement à la période des questions et aux affaires courantes. Il faudrait pour cela l'assentiment unanime de la Chambre. Je vais voir s'il y a unanimité.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, nous devons passer aux mesures d'initiative parlementaire, comme le prévoit le Règlement.

**M. MacDonald (Egmont):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Plus tôt aujourd'hui, après y avoir réfléchi, la Chambre a adopté une motion qui mettrait fin au débat sur le bill fiscal en fin d'après-midi, mercredi. Il me semble maintenant évident qu'en ce faisant nous ne nous rendions pas compte que les amendements ne seraient pas nécessairement présentés à la Chambre aujourd'hui ou même demain. Je me demande comment il nous sera possible de limiter le débat dont le sujet n'a pas encore été présenté à la Chambre ou pourrait ne l'être que peu de temps avant la fin de ce débat, dans l'après-midi de mercredi prochain.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je devrais décider, et peut-être répondrais-je à l'objection soulevée par le député, qu'il me semble que c'était l'objet du débat de deux heures qui s'est terminé par un vote. Je ne crois pas pouvoir proposer qu'on change le résultat du vote par suite des renseignements qui ont été présentés depuis.

**M. MacDonald:** J'invoque de nouveau le Règlement. Je croyais qu'il était clair au moment où parlait le leader de la Chambre que les amendements dont il a parlé seraient automatiquement déposés cet après-midi. C'est une autre paire de manches si les amendements qu'il s'est limité à mentionner ne seront peut-être même pas présentés avant que peut-être plus de la moitié de la période prévue se soit écoulée, ce qui placerait non seulement cette Chambre mais les milliers et même les millions de gens qui seront directement touchés par les changements apportés à cette mesure législative dans une situation impossible.

**M. l'Orateur:** Passons à l'appel des motions.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je vous ai avisé que je voulais proposer une motion. Sommes-nous à la période de l'appel des motions ou y reviendrons-nous un peu plus tard?

**M. l'Orateur:** Nous y arrivons dans un moment; c'est le prochain ordre qui sera appelé.

[L'hon. M. MacEachern.]

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### L'AGRICULTURE

#### LES PERTES SUBIES PAR CERTAINS PRODUCTEURS DU QUÉBEC

**M. Lambert (Bellechasse):** J'aurais bien aimé que mon avis de motion émane du gouvernement!

Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais proposer, appuyé par l'honorable député de Portneuf (M. Godin), une motion visant à ajourner les travaux de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, pour discuter d'une affaire déterminée et très importante qui provoque une situation d'urgence économique et qui touche un grand nombre de personnes.

La perte de plusieurs millions de dollars qu'on subie les producteurs de porcs, d'œufs et de dindons constitue une véritable catastrophe qui conduira un grand nombre d'entre eux à la faillite à brève échéance, si le gouvernement ne prend pas les moyens nécessaires pour corriger cette situation immédiatement.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Bellechasse a donné à la présidence avis de son intention de proposer cette motion en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement.

L'honorable député a de plus communiqué à la présidence des renseignements supplémentaires pour souligner l'importance et l'urgence de cette question. Je reconnais d'emblée qu'il s'agit là d'une affaire importante et urgente qui intéresse, comme l'a dit l'honorable député, un grand nombre de Canadiens et, évidemment, tous les députés. La présidence doit décider si les travaux de la Chambre doivent être interrompus, afin d'étudier la question que l'honorable député soulève. Il reconnaîtra que ce problème ne date pas d'aujourd'hui. De fait, au cours des dernières semaines, il a eu l'occasion de porter ce problème à l'attention de la Chambre par les nombreuses questions qu'il a posées au ministre en cause, jour après jour. Si je me souviens bien, il a même proposé que cette affaire soit déferée au comité permanent de l'agriculture, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

• (5.00 p.m.)

Tout cela indique qu'il s'agit d'une situation sérieuse, et même urgente, qui dure depuis déjà quelque temps. L'honorable député propose qu'une mesure soit prise immédiatement en vue de solutionner ce problème. Je ne crois pas—et je le fais remarquer à l'honorable député avec beaucoup de considération—qu'il s'agisse là du genre de question que nous pouvons aujourd'hui même, tout au moins, demander à la Chambre d'étudier, en vertu des dispositions de l'article 26.

Il se peut que la situation change et que les circonstances deviennent telles que la présidence pourrait être convaincue, par l'honorable député ou par d'autres de ses collègues, qu'un débat devrait être tenu en vertu des dispositions de l'article 26 mais, pour le moment, je ne suis pas disposé à reconnaître que les travaux de la Chambre devraient être ajournés aux fins proposées par l'honorable député de Bellechasse.